

Bonjour!

Tu es sur le point de postuler à un chantier international avec le SVI. Félicitations pour ton engagement dans le volontariat! Remplir le **formulaire d'inscription** est une étape très importante de ton projet, car il va permettre à l'équipe du SVI, ainsi qu'à notre partenaire, de mieux te connaître et de comprendre tes motivations.

Pour compléter ce document, tu peux utiliser un lecteur Pdf comme [Acrobat](#) ou [Foxit](#) mais si tu rencontres des difficultés tu peux l'imprimer, le remplir manuellement et nous le scanner. L'ensemble de tes réponses doivent être rédigées en anglais, excepté pour les demandes de volontariat dans les pays francophones (ex: Sénégal, Madagascar, Togo, Maroc, etc).

Avant de te lancer dans ce formulaire, nous allons essayer de t'informer au mieux sur les différents étapes de ton volontariat :

1. Le choix du projet
2. L'adhésion au SVI
3. Les frais de participation
4. Les frais liés au voyage
5. Envoyer sa candidature
6. La préparation
7. L'assurance assistance pendant le projet

Bonne lecture et n'hésite surtout pas à nous contacter si tu as des questions, nous sommes là pour ça !

**Service Volontaire International**

30 rue des capucins , 1000 Bruxelles, Belgique

web: [www.servicevolontaire.org](http://www.servicevolontaire.org)

**Belgique:** +32 (0) 2 888 67 13

**France :** +33 (0) 3 66 72 90 20

**Suisse :** +41 (0) 3 25 11 07 31

**Skype:** service-volontaire-international

[info@servicevolontaire.org](mailto:info@servicevolontaire.org)

## 1. Le choix du projet

Si tu as ouvert ce document, c'est certainement que tu as déjà une idée du ou des projets pour lesquels tu souhaiterais t'investir. Si cela ne devait pas être le cas, tu peux toujours consulter [la base de donnée](#) de notre site et parcourir les différentes opportunités de volontariat international qui s'offrent à toi.

Nous distinguons 2 types de projets :

**Les projets court-terme** : Aussi appelés « Workcamp ». D'une durée allant de une à trois semaines, les dates sont **fixées** par le partenaire.

**Les projets permanents** : D'une durée minimum de 1 mois, ces projets prennent place généralement **tout au long de l'année**, et n'ont pas de date de début précisée. C'est à toi de nous dire à quel moment tu voudrais arriver sur le projet et la durée de ton investissement.

Il peut arriver, pour différentes raisons, que tu ne sois pas accepté(e) sur ton premier choix. Soit le partenaire nous a annoncé que le projet était complet, soit il n'accueille pas de volontaires à la période pendant laquelle tu voulais le rejoindre. Pour cette raison, nous te demandons de choisir **2 autres projets**, vers lesquels nous pourrions orienter au besoin ta candidature.

## 2. L'adhésion au SVI

En tant qu'association non subventionnée, le SVI a besoin de ses adhérents pour assurer son fonctionnement (factures, personnel, etc.) Afin de poursuivre son engagement à travers ses différentes missions, le SVI demande à chaque volontaire de payer des **frais d'adhésion**, qui varient en fonction du pays dans lequel se déroulera ton projet :

- **200€** : Cette somme te permet de partir sur plusieurs projets, quelque soit le pays, dans les 10 mois qui ont suivi ton premier départ
- **80€** : Pour un seul projet court-terme dans un pays de l'Union Européenne<sup>1</sup>.

Le SVI s'engage à te rembourser **l'intégralité** de ces frais d'adhésion si, malgré tes différents souhaits, aucun projet ne peut t'accueillir pendant la période à laquelle tu es disponible. Par contre, si tu devais annuler ton projet une fois accepté(e) par le partenaire, on te remboursera **la moitié** de cette somme, l'autre moitié servant à couvrir les démarches déjà engagées par l'équipe du SVI.

N'oublie pas qu'en tant qu'adhérent tu as également la possibilité, si tu le souhaites, de t'impliquer un peu plus encore dans le volontariat international et de devenir **membre effectif** de notre association,. Tu pourras alors prendre part à l'assemblée générale et à toutes les activités que le SVI met en place en Belgique et en France.

Pour le paiement des frais d'adhésion, tu peux soit le faire via [Paypal](#), soit en effectuant un virement bancaire sur le compte suivant, avec en communication « Frais d'adhésion + Nom + Prénom + Pays du projet »:

### Compte général :

Propriétaire du compte bancaire : Service Volontaire International, ASBL

Numéro de compte au format **IBAN**: BE65 0688 8931 2696    **BIC**: GKCCBEBB

Par contre, nous n'avons pas la possibilité d'encaisser de chèque.

<sup>1</sup> L'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

### 3. Les frais de participation

Comme tu as dû le remarquer, une grande majorité des associations d'accueil avec lesquelles travaille le SVI te demande des frais de participation. Ces frais, qui ne sont pas à confondre avec les frais d'adhésion au SVI, peuvent varier de 0 à 550€ par mois en fonction du pays ou du projet, et sont à verser directement à notre partenaire local.

En général, ils servent à couvrir les frais liés à ton logement, aux repas et à ton accompagnement, mais participent également au développement des projets et aux frais de fonctionnement de notre partenaire. Si tu as des questions sur le montant ou la nature de ces frais de participation, n'hésite pas à nous appeler.

### 4. Les frais liés au voyage

Outre les **frais de participation**, ne perds pas de vue que une fois accepté, partir en volontariat international demande un certain investissement financier. N'oublie pas d'inclure dans ton budget :

- **Les frais de transport** : Tu trouveras sur notre site un [moteur de recherche](#) qui te proposera la plupart du temps un tarif intéressant si tu te rends en avion sur ton projet. Le SVI a également mis en place un partenariat avec des agences spécialisées dans le voyage solidaire, nous t'en dirons plus une fois que tu seras accepté sur ton projet.
- **Le visa** : En fonction du pays dans lequel aura lieu ton projet, tu pourrais avoir besoin d'un visa pour te rendre sur ton volontariat. Si cela devait être le cas, il te faudra faire les démarches afin d'obtenir un visa touristique<sup>2</sup> auprès du consulat du pays concerné. Tu peux également passer par la société de service [CIBT](#), spécialisée dans ces démarches.
- **Les vaccins** : Une visite à ton médecin généraliste est la première étape. Il te conseillera sur ce point en fonction de la région dans laquelle tu te rends et te réorientera au besoin vers un centre spécialisé.
- **L'assurance assistance** : Tu trouveras plus d'infos à ce sujet au point 7 de ce document. Elle est obligatoire pour tout départ sur un projet hors Europe.

**Attention** : Toutes ces démarches ne sont effectivement à effectuer qu'une fois accepté(e) sur un projet !

### 5. Envoyer sa candidature

Prêt à te lancer ? Ta candidature à un projet de volontariat sera enregistrée dès réception de ce formulaire, à nous envoyer à [inscription@servicevolontaire.org](mailto:inscription@servicevolontaire.org), accompagné des documents suivants :

- Un CV (si tu n'as pas complété celui qu'on te propose, en anglais ou en français)
- La **preuve du versement** de tes frais d'adhésion (une capture d'écran est suffisante)
- Un **extrait de casier judiciaire**<sup>3</sup>
- La **convention de volontariat**, lue et approuvée

Après examen de ton dossier, nous le transmettons à notre partenaire local, qui prendra la décision finale. Nous te contacterons alors pour t'annoncer la bonne nouvelle et t'expliquer la suite de la procédure.

2 Il n'existe pas de visa de volontariat, ce dernier n'étant pas légalement reconnu par les instances internationales, C'est pourquoi un visa touristique est dans la majorité des cas suffisant, à l'exception des projets prenant place en Inde, pour lesquels un visa de travail est nécessaire.

3 Il n'a pas nécessairement à être vierge, une infraction au code de la route ne doit pas, par exemple, empêcher de faire du volontariat.

## **6. La préparation**

Une fois accepté sur ton projet, tu rentreras alors vraiment dans la phase de préparation de ton projet. L'équipe du SVI t'accompagne dans tes démarches, tout en te communiquant les informations essentielles pour mener à bien ton volontariat (ta feuille de route, l'accès à la bibliothèque virtuelle, etc.) Tu recevras également une **fiche de confirmation** qu'il faudra nous renvoyer complétée, une fois que tu auras pris tes billets.

Un [week-end de préparation au départ](#) est organisé une fois par mois pour les futurs volontaires, y compris pour ceux dont le projet n'a pas encore été finalisé. Pendant deux jours, tu auras l'occasion d'échanger sur des thématiques comme les stéréotypes et les préjugés, les enjeux du volontariat et de la solidarité internationale mais également sur des aspects pratiques comme la sécurité, la santé, le budget ou que mettre dans ton sac ! Tu auras également la possibilité de discuter avec d'anciens volontaires et de rencontrer les membres de notre équipe.

Ne pas prendre le temps de se préparer correctement, c'est risquer de partir la tête plein de rêves et d'être déçu à l'arrivée ! Ce week-end n'est pas obligatoire mais est fortement recommandé, tout particulièrement si tu pars loin ou longtemps<sup>4</sup>. Tu recevras le formulaire d'inscription à ce week-end une fois ta demande envoyée au partenaire.

## **7. L'assurance assistance pendant le projet:**

Si ton projet se déroule en Europe, n'oublie pas de demander la carte Européenne d'assurance maladie (CEAM) à ta mutualité au moins 2 semaines avant ton départ. Cette carte est délivrée gratuitement et sur simple demande. Une attestation provisoire peut être délivrée si ton départ est imminent. Tu trouveras plus d'informations sur [cette page](#) !

Par contre, si ton projet est en **dehors de l'Union Européenne**, il est obligatoire de souscrire une assurance assistance et rapatriement! Le SVI t'offre la possibilité de souscrire une assurance avec un de nos partenaires (ACE Mondial ou Ethias, pour les belges), mais tu peux souscrire une assurance de ton côté et simplement nous en envoyer la preuve avec ta fiche de confirmation. Partir sans assurance, c'est jouer avec ta santé et risquer de perdre beaucoup d'argent. Tu trouveras toutes les infos et les tarifs sur notre formulaire d'assurance qu'on t'enverra une fois accepté sur le projet.

Voilà, on a fait le tour ! Si tu devais avoir des questions avant de remplir ce formulaire, n'hésite pas à nous contacter par téléphone ou par mail, on est là pour te guider du mieux que l'on peut dans la concrétisation de ton projet !

A très vite !

L'équipe du SVI

---

<sup>4</sup> Il est par contre obligatoire pour les mineurs.